Société

En ruralité, des violences conjugales plus difficiles à détecter

L'Agriculture Drômoise - N°2583 - jeudi 24 novembre 2022

// Près de 50 % des féminicides Le 25 novembre est la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Depuis le début de l'année, 100 féminicides ont été comptabilisés en France. En ruralité, les victimes sont

sont commis en ruralité alors **L** qu'un tiers seulement des françaises y vivent. » C'est le rapport du Sénat, « Femmes et ruralités, en finir avec les zones blanches de l'inégalité », publié en octobre 2021 qui a révélé ce chiffre. Huit sénateurs de territoires ruraux et de tous bords politiques¹, dont Marie-Pierre Monier, sénatrice de la Drôme, ou encore Raymonde Poncet Monge, sénatrice du Rhône, ont passé dix mois à élaborer cet état des lieux sur la vie des femmes en ruralité. Emploi, santé, mais aussi lutte contre les violences conjugales y sont analysés sous le prisme de chiffres² et d'auditions d'acteurs et actrices de terrain.

« La réalité des féminicides en ruralité, on la connaît, commente Camille Niang, déléguée aux droits des femmes du département de l'Ardèche. On sait que l'isolement de ces femmes, le fait qu'elles ne soient pas toujours indépendantes financièrement, rend d'autant plus difficile le fait de parler.» Le Grenelle contre les violences conjugales, organisé de septembre à novembre 2019 par Marlène Schiappa, ancienne secrétaire d'État à l'égalité, a permis d'intervenir sur les territoires ruraux en améliorant les Drôme, Marie Pochon, a d'ailleurs fait



Lors de la remise au Sénat du rapport « Femmes et ruralités en finir avec les zones blanches de l'égalité » avec les huit rapporteurs.

dispositifs mis en place. Ainsi, le département de l'Ardèche compte depuis 2021, deux intervenantes sociales en commissariat et gendarmerie (ISCG). « Elles sont bien placées pour accompagner les personnes qui viennent déposer plainte », indique la déléguée départementale. D'après le gouvernement, près de 400 ISCG sont en poste sur le territoire français. Le rapport du Sénat recommande d'en déployer encore plus, les gendarmeries étant souvent le premier lieu ressource pour les femmes vivant en territoire rural. La députée de la troisième circonscription de la

constitution de brigades de gendarmes mobiles afin de recueillir plus facilement les dépôts de plaintes des victimes de violences conjugales. Constituer un réseau local Sans transports en commun, parfois

privées de voiture, les femmes sont facilement isolées des services publics, mais aussi de leurs amis ou familles. « Les difficultés de mobilité sont à l'origine d'un isolement plus grand et entravent la lutte contre les violences conjugales, en rendant plus complexes le déplacement en gendarmerie comme le départ du domicile », met en évidence le rapport du Sénat. Comme la mobilité, le manque

d'anonymat dans les villages, la peur du

« qu'en-dira-t-on » fragilisent l'identifi-

voter à l'Assemblée nationale mercredi

16 novembre un amendement pour la

cation de ces violences. Constituer un réseau devient donc essentiel. « Il faut que tous les acteurs se parlent », estime Camille Niang. Les travailleurs sociaux des MSA ne sont pas forcément les premiers interlocuteurs sollicités sur les questions de violences conjugales, mais cela leur arrive de repérer et signaler ces situations. « Nous finançons des associations locales de lutte

2. À noter, dans ces chiffres, 21 hommes ont aussi été tués contre les violences faites aux femmes, in-

dique Elsa Rosnet, responsable de secteur des travailleurs sociaux MSA Alpes du Nord. Je constate que ces associations parfois basées en ville essaient d'aller de plus en plus vers des publics ruraux. » Les CIDFF (centres d'informations sur les droits des femmes et des familles présents dans tous les départements, iennent aussi des permanences régulières sur les territoires ruraux et les associations de luttes pour les droits des emmes proposent souvent des formations à destination des forces de l'ordre professionnels de santé ou élus locaux.

Connaître les différents dispositifs

Lorsque l'on évoque les violences conjugales, on parle de violences physiques mais aussi sexuelles, psychologiques, économiques ou numériques qui se poursuivent parfois après la séparation des conjoints. C'est pourquoi il est essentiel de faire connaître les différents dispositifs de prévention et de lutte contre ces violences : numéros d'urgence (voir encadré), bracelets anti-rapprochement, téléphones graves dangers, etc. La méconnaissance et l'inégale répartition des outils sur les territoires, des hébergements d'urgence ou des personnels formés expliquent cette double peine des victimes en ruralité. Les acteurs et actrices cherchent alors des solutions alternatives, comme dans le sud de la Drôme où une élue « a convaincu son conseil municipal d'affecter un appartement aux femmes victimes de violences sur les crédits de rénovation de la mairie », témoigne Marie-Pierre Monier dans le rapport du Sénat.

1. Les rapporteurs sont : Jean-Michel Arnaud, Bruno Belin, Nadège Havet, Pierre Médevielle, Marie-Pierre Monier,

Les numéros d'urgence

- Si vous êtes témoin ou victime de violences conjugales : • composez le 3919 (numéro gratuit et anonyme).
- Composez le 17.
- Ou écrivez au 114 si vous êtes sourde ou malentendante (ou en cas d'im-
- possibilité de passer un appel).
- Composez le 0 800 05 95 95 en cas d'agression sexuelle. • Le 119 si vous êtes un enfant en danger.
- Pour accéder au tchat du gouvernement https://arretonslesviolences.gouv.fr/
- Pour les plus jeunes : https://commentonsaime.fr/ propose un tchat avec des professionnelles.

RÉSEAU VIOLENCES INTRAFAMILIALES / Particulièrement sensibilisée à la cause des femmes et marquée par des récentes et dramatiques affaires qui prouvent que beaucoup restent encore à faire, Nathalie Bonnot, secrétaire départementale aux droits des femmes de Saône-et-Loire n'a de cesse d'œuvrer pour la prise de conscience des différentes formes de violences intrafamiliales et pour apporter des solutions.

Un combat mené au cœur des territoires

depuis le gendarme qui reçoit la plainte,

plus isolées et

connaissent moins

bien les dispositifs,

ce qui les rend plus

difficiles à repérer.

Le jeu en réseau 🗸

Pour faciliter la prise de contact entre les membres du réseau Vif et que chacun comprenne bien les enjeux de ce réseau, Nathalie Bonnot est à l'initiative du jeu S.Team (prononcé « estime »). Constitué d'un plateau et d'un système de cartes et de dés, il permet ainsi de « bien travailler ensemble », de « mieux comprendre les Vif » et de « se soutenir ».

tout un chacun sait vers qui se tourner besoins spécifiques des victimes.

Encore des zones à couvrir

Si la multiplication des réseaux Vif est une vraie satisfaction, la déléguée dé-

lences intrafamiliales (Vif) est no- sant par l'hôpital, les magistrats, etc. elle espère aussi étendre le périmètre l'ensemble des acteurs intervenant dans déléguée départementale des droits des munication entre ces différents profesintrafamiliales et parler le même lan- temps ». D'où l'importance de ces ré- les victimes. « C'est une notion qui est gage », présente Nathalie Bonnot. Et ce seaux qui permettent à chacun de jouer souvent primordiale et qui doit parfois leur rôle : l'annuaire partagé fait que encore être rappelée. Ainsi, pour le bien en fonction des problématiques et des être partagé, les victimes en sont de toute cités-là. facon informées »

Des interlocuteurs

dès le dépôt de plainte Autre satisfaction pour Nathalie Bonnot: partementale aux droits des femmes la mise en place des Intervenants sone peut que constater que toutes les ciaux en commissariat et gendarmerie, zones du territoire ne sont pas encore les ISCG. Ces intervenants, actuellement poursuivre à destination de toutes ces sociale, sont placés en gendarmerie et soient convaincus de leur importance. 🛘 entre les forces de l'ordre et les struc- 🔝 la formation des médecins « pour qu'ils 🧪 minants au final. 🗖 Si Nathalie Bonnot appelle de ses vœux tures sociales. Ces postes sont pris en soient à la fois encore plus sensibilisés

a raison d'être des réseaux Vio- jusqu'aux structures d'accueil, en pas- l'installation de nouveaux réseaux Vif, charge par l'État, les Départements et les Communautés de communes, se-Latamment de permettre de fédérer « Il faut un temps pour tout, poursuit la d'actions de certains existants. La com- lon une proportion qui évolue au fil du temps, la part de l'État étant dégressive. ces situations « pour à la fois déconstruire femmes, et pour amener les victimes à sionnels est primordiale pour pouvoir « La difficulté des victimes habitants dans la représentation que l'on a des violences déposer plainte, cela peut demander du agir au mieux et au plus efficace pour les territoires ruraux, c'est qu'elles sont monde », d'où l'importance d'avoir des professionnels sur lesquels s'appuyer des victimes, le secret professionnel doit et parfaitement formés à ces spécifi-

Faire encore plus

Mais Nathalie Bonnot ne saurait se contenter de cela. Depuis un an seulement, un décret reconnaît (enfin) le statut de victime aux enfants témoins des violences intrafamiliales. « *On doit*

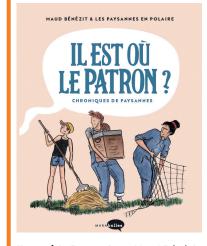


Nathalie Bonnot, déléquée départementale aux droits des femmes et à l'égalité.

aux signaux d'alerte et pour qu'ils aient encore plus de clés pour recueillir la parole des victimes et gagner leur confiance ». Et pour qu'ils soient informés d'un maxialler plus loin dans l'accompagnement de mum d'éléments comme sur la rédaccouvertes. Les démarches vont donc se toutes des femmes au profil d'assistante ces enfants-là, estime la déléguée. Ils tion des interruptions temporaires de doivent vraiment bénéficier d'un accom- travail : selon le nombre de jours ac-«zones blanches» pour que les élus des en commissariat, servent d'interface pagnement juridique et d'une prise en cordés, une ITT ne débouche pas sur les communautés de communes, dont la entre les victimes et les officiers et charge pour évaluer leur traumatisme ». mêmes procédures juridiques. Autant mise en place des Vif dépend désormais, viennent combler un manque de relais Elle souhaiterait aussi que se développe d'éléments qui peuvent s'avérer déter-

Françoise Thomas

LIRE/Il est où le patron?



Il est où le Patron ? par Maud Bénézit et les Paysannes en polaire, aux éditions Marabout, 192 p, 17,95 €. Sortie le 5 mai 2021.

oilà un titre de BD qui ne peut que rappeler des situations vécues à nombre d'agricultrices voire.. à toutes les agricultrices! Devant le constat désolant que le secteur agricole n'échappe malheureusement pas aux relents machistes de notre société, cinq agricultrices se sont lancées dans ce projet de bande dessinée pour interpeler une nouvelle fois sur le côté injuste frustrant voire violent de cette situation Elles sont éleveuses de chèvres, de moutons ou apicultrices, en Ardèche ou dans le Bugey. Fanny, Céline, Florie, Marion et Guilaine, les Paysannes en polaire, se sont rencontrées sur le banc de leur école d'ingénieur agronome ou dans le cadre d'organisations féministes ou agricoles Leur amitié se forge alors d'autant plus qu'elles découvrent qu'elles ont bataillé de la même façon pour tout simplement faire le métier dont elles rêvent. Si elles ont mille anecdotes « savoureuses » à raconter, aucune d'elles n'a cependant la fibre artistique. Elles font donc appel à la dessinatrice Maud Benezit pour mettre leurs héroïnes en image. Le résultat se retrouve dans cet ouvrage de 192 pages mettant en scène trois paysannes, Jo, Anouk et Coline, aux physiques loin des stéréotypes féminins vantés à longueur de journée : l'une est petite et maigre, l'autre a des grosses fesses et des petits seins, la troisième est plus grande que son mari! Mais toutes trois sont aussi, comme dans la vraie vie, passionnées par leurs petites bêtes : respectivement chèvres, abeilles et moutons. Si ces personnages sont fictifs, toutes les situations racontées ont en revanche bien été vécues. Certaines témoignent d'injustices qui leur ont été faites, de réflexions de la part de leur entourage familial, professionnel ou du grand public mettant clairement en doute leur capacité à faire ce métier, surtout en phase d'installation. Le tout est raconté avec découragement. tristesse ou colère, mais aussi souvent avec humour et témoigne de beaucoup de solidarité entre elles, comme leur fameux chantier de bardage non mixte... Elles ne demandent pas de reconnaissance particulière, elles souhaitent juste ne plus

être stigmatisées parce qu'elles sont

des femmes en agriculture et veulent

proposer des pistes d'émancipation. Il

aura fallu de longs mois à ces six su-

perwomen du quotidien pour arriver au

bout de l'aventure, mais elles parlent de

cet exercice comme d'une échappatoire

ECOUTE / Dans de nombreux territoires, les associations prennent le relais des institutions pour aider les femmes à sortir de la violence. Écoute attentive, accompagnement à la gendarmerie ou encore hébergement d'urgence, les bénévoles et salariés de ces structures sont en première ligne sur le terrain.

Sur le terrain, des associations essentielles

epuis sa création en 2020, les Chouettes, association basée à Die, dans la Drôme, a accompagné une quarantaine de personnes dans leur parcours de sortie de la violence. Implantée sur un territoire très enclavé et rural, au pied du Vercors, l'association propose de l'écoute attentive et bienveillante avant d'accompagner les femmes (seules trois bénévoles sur douze sont accompagnantes) vers les institutions adéquates : gendarmerie, tribunal, etc. Un travail fastidieux et au long court mais essentiel. « Les femmes appellent les Chouettes au moment où elles vont nommer ce qui leur arrive, indique Françoise Mar, coprésidente de l'association. Ce qu'il faut rappeler c'est que lors d'une dispute normale avec son conjoint, on n'a pas peur de l'autre ». Lorsqu'il y a violence, il y a de l'em-

Les associations jouent un rôle essentiel pour accompagner les femmes en détresse.

prise, ce qui peut retarder la prise de conscience de la situation. « On peint avec elles un tableau de ce qui se passe, mais on n'est ni juriste, ni thérapeute, ni soignante », rappelle la bénévole des Chouettes. En maillant le territoire avec d'autres associations comme le CIDFF (centre d'information sur les droits des femmes et des familles) du département, certains centres hospitaliers et les élus locaux ou encore la gendarmerie, les Chouettes interviennent sur toute la vallée de la Drôme et parfois au-delà, soit un bassin d'environ 50 000 habitants, autant dire un territoire très étendu pour elles. En attendant que d'autres Chouettes essaiment dans le département, elles tentent de « rendre le parcours des femmes le plus confortable possible » et font avec les moyens du bord.



conjugales, 2 000 places d'hébergement d'urgence ont été créées. Mais dans les territoires ruraux, elles sont encore trop peu nombreuses. Par exemple, l'Ain compte 44 places, la Drôme 61, l'Ardèche 10 et l'Isère 213. Ainsi, les associations très localisées ont un rôle à jouer. Dans l'Ain, l'association Tremplin. qui agit contre l'exclusion au niveau du logement, de la santé, du travail et de l'hébergement a mis en place des appartements d'accueil d'urgence pour pouvoir mettre à l'abri des femmes victimes de violences. Dans la vallée de la Drôme, l'association Femmes à l'abri 26 vient de fêter ses un an et lancer une opération « 100 pour 1 », soit la recherche de 100 donateurs qui donneraient 5 € par mois pour financer l'appartement d'une victime qui cherche

La question complexe

« Les solutions d'hébergement aujourd'hui offertes

par les services intégrés de l'accueil et de l'orienta-

tion (SIAO) et la plateforme d'hébergement d'urgence

sont concentrées dans les zones urbaines où elles

demeurent insuffisantes », indiquait le lieutenant-co-

lonel Denis Mottier, de la Gendarmerie nationale

au Sénat. Depuis le Grenelle contre les violences

de l'hébergement

Le rapport « Femmes et ruralités, en finir avec les zones blanches de

inégalité » révèle que près de 50 % des fémicides sont commis en ruralité.

à se reconstruire. Camille Niang, déléguée départementale aux droits des femmes de l'Ardèche, a suivi en 2019 la création de Cultivons la confiance. une association qui propose de l'hébergement dans la vallée de l'Eyrieux, via un réseau de familles d'accueil et des appartements. « Les associations sont des structures qui agissent sur un secteur géographique plus restreint et permettent d'accompagner

efficacement les victimes », rappelle-t-elle.